

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues

Madame la Présidente vous allez dès ce jour présider votre 1^{er} CHSCT auprès des élus, de la direction de notre collectivité et des représentants élus du personnel. Vous verrez que les sujets ne manquent pas. J'aimerais vous informer de quelques-unes, parce que la liste est loin d'être exhaustive.

Je commencerai par les lycées.

Nos collègues, pour certains, sont mal menés par la hiérarchie fonctionnelle, soit par des comportements managériaux d'un autre âge, soit par absence de management. Depuis le début de l'année, nous recevons des alertes d'agents en souffrance et pour se préserver, sont en arrêt de maladie contraints ou forcés tant que les situations sont intenable. Il n'est pas tolérable d'autant plus que le CHSCT n'a pas autre possibilité de vous alerter. Madame la Présidente, nous vous demandons d'intervenir auprès du rectorat. La collectivité mène d'un côté dans le plan santé au travail des actions pour le bien être au travail et de l'autre côté la hiérarchie fonctionnelle qui fait table rase à ces actions.

Autre sujet, l'amiante. Je vous ne l'apprends pas, nous avons un parc immobilier où à 97% contient de l'amiante dans les matériaux de construction et de finition. Nous avons déjà alerté sur le manque d'information et de formation des agents face à ce matériau mélangé dans les colles de dalles, de carrelage et de faïence, les enduits, faux plafonds etc... La dernière formation remonte à 13 ans et uniquement sur la ex Basse Normandie. Autant dire que depuis, bien des agents sont partis en retraite et d'autres auraient besoins non seulement d'un rappel, mais pour un grand nombre une formation complète. Le sujet a déjà, cette année scolaire, fait des remous voire un affolement général dans un lycée. Cela démontre bien que si les agents, et aussi la hiérarchie fonctionnelle, connaissaient bien les bonnes pratiques face à ce matériau, nous n'aurions pas connu un tel état d'affolement. Madame la Présidente, nous vous demandons qu'un programme d'information soit mis en place dès début 2022, et par la suite qu'une réflexion soit faite pour un affichage par bâtiment contenant de l'amiante afin que tous les agents connaissent leur lieu de travail.

Les sites administratifs, d'ailleurs ne sont pas épargnés ni par un management défaillant dans quelques directions à la marge, ni par l'amiante. Depuis le début de l'année, la DVT travaille sur le document unique, la mise en place du PPMS ou POMS. Également, la DVT souhaite organiser un accompagnement pédagogique relatif aux exercices d'évacuation incendie. N'oublions pas qu'il y a un aspect réglementaire. Autant nous pouvons comprendre que la mise en place d'une pratique commune entre les deux ex régions demande beaucoup de temps, mais la sécurité sous ses aspects réglementaires doit être une priorité.

Hier, sur des EPI d'une entreprise étaient floqués, je cite : « Remettre la sécurité à plus tard est déjà trop tard », fin de citation. J'ai déjà évoqué dans un CHSCT que la sécurité est l'affaire de tous. La DVT, durant la crise sanitaire a été sans relâche sur le pied de guerre, les fiches réflexes ont suivis les unes aux autres au fur et à mesure de l'évolution de cette crise. Il en est de même pour toute la logistique. Nous pouvons nous en féliciter. Par contre, la sécurité de terrain, c'est-à-dire, au sein des établissements était et est peu ou prou présente. Ici, nous constatons que c'est un problème d'effectif, les ingénieurs étant si peu nombreux, ne peuvent être sur des dossiers importants et être sur le terrain pour une meilleur pédagogie en termes de sécurité. Madame la Présidente, nous vous demandons qu'un accompagnement de terrain soit fait dans les établissements, ceux-ci ayant leurs propres typologies, en clair, il est nécessaire d'augmenter cette direction en effectif.

Nous vous remercions de prendre attache sur ces sujets, sachant que bien d'autres ont autant d'intérêt pour le bien de tous.

Merci à tous pour votre écoute.

Pascal Clémence.

Secrétaire du CHSCT